Image not found or type unknown

reconnaisance en paternité par le vrai papa!?help

Par **debcelia**, le **04/07/2012** à **16:25**

bonjour voila jai vraiment besoin de votre aide
je me suis mariée en novembre(grosse erreur)
mais voila je suis tombé enceinte 1mois avant le mariage du pére de mon fils dont j'étais tjs amoureuse
a l'heure d'aujoourd'hui mon "mari"et au courant de la situation et nous somme tous d'accord pour que le bébé porte le nom de son vrai papa car nous allos engagé la procédure de divorce ce mariage ne menant a rien,je vais pouvoir enfin vivre avec les hommes de ma vie et oui j'attend un petit garcon dans 2semaine
mais nous nous posont la question quand ta la reconnaisance vu que nous somme tjs l'également marié,esque avec une reconnaisance anticipé du papa portera t'il son nom??et sur les papier le nom de mon futur ex mari n'apparaitra pas ?!
merci pour vos reponse

Par **seb544**, le **04/07/2012** à **17:24**

Bonjour

une reconnaissance anticipée à l mairie permettra à l enfant de porter le nom de son vrai pere .

Le nom de votre futur ex n apparaîtra nulle part

Par **youris**, le **04/07/2012** à **18:24**

bjr,
l'article 312 du code civil indique:
"L'enfant conçu ou né pendant le mariage a pour père le mari.".
mais l'article 313 tempère cette affirmation en précisant:
"La présomption de paternité est écartée lorsque l'acte de naissance de l'enfant ne désigne pas le mari en qualité de père. Elle est encore écartée, en cas de demande en divorce ou en séparation de corps, lorsque l'enfant est né plus de trois cents jours après la date soit de l'homologation de la convention réglant l'ensemble des conséquences du divorce ou des

mesures provisoires prises en application de l'article 250-2, soit de l'ordonnance de non-conciliation, et moins de cent quatre-vingts jours depuis le rejet définitif de la demande ou la réconciliation."
je vous conseille de voir un avocat qui sera obligatoire pour le divorce.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés